



BÉNÉFICIER DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE POUR VOS PROJETS TOURISTIQUES PUBLICS

Le Comité Départemental du Tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine, service associé du Conseil général, propose et exécute la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire. Dans ce cadre, il apporte son conseil et son assistance aux porteurs de projets publics, en veillant à la qualité des projets et à leur cohérence avec les objectifs départementaux. Pour ce faire, le CDT s'appuie sur un schéma départemental de développement touristique pluriannuel (réactualisé pour la période 2013-2015).

■ Objectifs

Favoriser la mise en œuvre de projets touristiques contribuant à une amélioration de l'offre touristique départementale, en lien avec l'offre existante.

Accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

■ Prestations proposées

Appui à la définition et à la formalisation du besoin.

Conseils sur la faisabilité du projet (technique, réglementaire, financière).

Conseil sur le montage financier du dossier.

Appui à la rédaction de cahier des charges/ de dossier de consultation pour recruter un prestataire.

Appui au recrutement/à la sélection du prestataire.

Suivi des études : participation aux comités techniques et/ou comités de pilotage.

Mise à disposition de chiffres, d'enquêtes ou d'analyses touristiques.

Veille et suivi des projets.

Mise en relation avec d'autres porteurs de projets ou gestionnaires.

■ Bénéficiaires

Les collectivités territoriales : Établissements Publics de Coopération Intercommunales, Communes.

Les associations à vocation touristique.

■ Conditions et tarifs

Entretien préalable pour présentation du projet et évaluation du niveau d'assistance attendu.

Accompagnement et assistance des collectivités tout au long du projet sur la base d'un forfait de 5 jours pris en charge par le CDT.

Votre interlocuteur au CDT : **Jean-Christophe Nicolle**
Tél. 02 99 78 47 44 | jc.nicolle@bretagne35.com
www.bretagne35.com

